

# PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VIII - Numéro 16 Décembre 2018 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

**PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES**

**Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines**

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

**E-mail : [administration@perspectivesphilosophiques.net](mailto:administration@perspectivesphilosophiques.net)**

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

# Perspectives Philosophiques n°016, Quatrième trimestre 2018

## ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

---

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités  
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

---

**Prof. Aka Landry KOMÉANAN**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. David Musa SORO**, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Jean Gobert TANO**, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. N'Dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE LECTURE

---

**Prof. Ayénon Ignace YAPI**, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Azoumana OUATTARA**, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Catherine COLLOBERT**, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa  
**Prof. Daniel TANGUAY**, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa  
**Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Henri BAH**, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE**, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal  
**Prof. Kouassi Edmond YAO**, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Lazare Marcellin POAMÉ**, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Mahamadé SAVADOGO**, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou  
**Prof. Samba DIAKITÉ**, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA  
**Prof. Yahot CHRISTOPHE**, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

## COMITÉ DE RÉDACTION

---

**Prof. Abou SANGARÉ**, Professeur des Universités  
**Dr. Donisongui SORO**, Maître de Conférences  
**Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant  
**Dr. Kouma YOUSOUF**, Maître de Conférences  
**Dr. Lucien BIAGNÉ**, Maître de Conférences  
**Dr. Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant  
**Dr. Steven BROU**, Maître de Conférences  
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences  
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences  
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

<b>1. Le hobbesisme comme théorie de la démocratie,</b> Adamou DILWANI.....	1
<b>2. Nietzsche, penseur de la rumeur,</b> Ndéné MBODJI.....	26
<b>3. Ontologie heideggérienne de la mort et émergence de l’humanité mariale,</b> Séverin YAPO.....	41
<b>4. Horkheimer et la nostalgie de l’autre : du pessimisme certain à l’optimisme pratique,</b> Gboméné Hilaire KANON.....	62
<b>5. La société numérique : sens et questionnements,</b> Simplice Yodé DION.....	78
<b>6. La beauté du corps à l’épreuve de la chirurgie plastique : pour une (bio)éthique de l’esthétique du corps,</b> Ouandé Armand REGNIMA.....	90
<b>7. Enfant du couple, enfant voulu au Sud-Bénin. Le Droit de la mère procède-t-il d’un Matriarcat Résiduel ?,</b> Gilles Expédit GOHY.....	106
<b>8. Climbié de bernard belin Dadié : un récit entre subjectivité et objectivité,</b> Levry Pierre Félix ZIRIMBA.....	141
<b>9. Éthique et acceptions de l’eau dans les langues africaines : une approche cognitive,</b> Guy KAUL .....	154
<b>10. Le Mouloud de l’association « Ançardine » une opportunité de diversification de l’offre touristique de Bamako,</b> Moussa dit Martin TESSOUGUE et Daouda KÉITA.....	175
<b>11. Nouvelles démarches stratégiques pour le développement du continent africain en « pays chimériques »,</b> Sylla MAMADOU.....	197

**LIGNE ÉDITORIALE**

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décroisement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décroisement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

## **Perspectives Philosophiques n°016, Quatrième trimestre 2018**

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

*Perspectives Philosophiques* est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

### **Le comité de rédaction**

**ENFANT DU COUPLE, ENFANT VOULU AU SUD-BENIN. LE DROIT DE LA MÈRE PROCÈDE-T-IL D'UN MATRIARCAT RÉSIDUEL ?**

**Gilles Expédit GOHY**

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

[gohygilles@yahoo.fr](mailto:gohygilles@yahoo.fr)

**Résumé :**

La reproduction humaine est un facteur déterminant de la reproduction sociale au Sud-Bénin, dans le droit du nom conséquent. Une femme qui accouche dans une collectivité, y ébranle dans une dynamique structuro-fonctionnaliste pour la reproduction sociale, deux droits corrélatifs : le droit de la mère (direct par filiation) et le droit d'avoir une mère (première certitude de l'Homme dans la piscine sociétale). Tout faire pour une descendance devient un enjeu vital pour les membres de la communauté. Malgré sa délicate nature, l'infidélité extraconjugale n'est plus un sujet tabou au Sud-Bénin. Elle manifeste une préséance de la femme, sa façon de disposer des régularités sociétales. La matriarche-mère y joue ainsi un rôle central dans la dynamique sociale, en l'occurrence la perpétuation de la lignée dont elle décide fortement de l'avenir.

La matriarche-mère comme centralité de la reproduction sociale au Sud-Bénin est incontestable. Prémices d'un matriarcat renaissant ou relent poignant d'un droit manifestant ou revanchard ? Comment aborde-t-elle l'infidélité extraconjugale dans sa collectivité ?

Les données utilisées grâce à l'analyse du contenu proviennent de documents actuels ou historiques (écrits et récits) et de sources qualitatives (enquête sur les nouvelles pratiques résidentielles et matrimoniales) disponibles au Bénin. L'étude montre, au-delà de tout discours moralisateur que, dans un contexte social de forte prégnance communautaire pour la constitution de la descendance, l'éthique et la morale acquièrent des bases modulables, à l'aune des référents socioculturels. Rien n'est jamais totalement noir ou blanc et seuls les intérêts de la communauté et sa pérennisation constituent la boussole de référence, pour la perpétuation du nom. Cet article se veut une contribution à une réhabilitation du passé de la femme, un gage d'espoir pour son avenir.

**Mots clés :** Bénin, Descendance, Droit du Nom, Infidélité conjugale, Matriarcat, Secondarité, Stratégie de survie.

**Abstract:**

Human reproduction is a great factor that determines the social reproduction in South-Benin through the right of name. A woman who gives birth in community arises by a structuro-functionalist dynamics two correlatives rights: the mother's right (direct line) and the right of having a mother. Having children becomes therefore a vital goal. Despite the fineness of its form, the extramarital infidelity is less a taboo topic in South Benin. It looks to show a precedence of the woman, as its way to dispose to it pleases of social regulations. The woman-mother acts in thereby a central role in the social dynamic, in this case the progeny's perpetuation whose it determinates strongly the future. The woman-mother as centre of social reproduction in South-Benin is undeniable. Early beginnings of a reviving matriarchy or a poignant reek of a showing or revengeful right? How does she approach the extramarital infidelity in her community?

Data used by the content analysis method come from the restrained result from present or historical documents (documents and narration) and of qualitative source (investigation on the new residential and marital practices) available in Benin. Far from all moralizing speech, this study shows that in a social context of tough community hold for the descent's constitution, ethics and moral get social moving from diverse social and cultural referents. Things are not totally black or white and only the community's interests and durability remain the compass, the acting guide for the name's perpetuation. This article likes to be a contribution to a rehabilitation of the past of the woman, a guarantee of hope for her future.

**Keywords :** Benin, Descent, Right of the Name, Extramarital infidelity, Matriarchy, Secondary, Survival strategy.

## **Introduction**

« ... Chez nous, il n'y a pas de couples stériles ; il n'y a que de collectivités timorées et désorganisées ! » (Enquêté sexagénaire, Fon, animiste, région Zou, Bénin.)

Cette péroraison sans nuance établit un lien clair entre la fécondité du couple et le dynamisme de sa communauté. Elle postule la maîtrise absolue de la fécondité des ménages par les collectivités dynamiques. Comme si, au Sud-Bénin, des mécanismes appropriés peuvent muer des irréversibilités (stérilité du couple, comme fait de vie) en réversibilités pérennes (fécondité du ménage arrangée). Comme si la force d'une institution suffit à procurer à sa périphérie le rayonnement et l'accomplissement nécessaires, comme les émanations de la lumière dans une chambre obscure. Les couples en difficulté de constitution de leur descendance y sont-ils aidés, ainsi assistés par leur communauté dans leur quête existentielle ? L'intimité du couple peut-elle être sacrifiée au profit d'une exigence communautaire de reproduction ? La stérilité masculine vit-elle d'artifices pour en voiler l'étendue ?

Dans cette partie du Bénin, la dynamique sociale vit effectivement d'apports individuels ou collectifs et de régulations sociales permanentes, sociologiquement construites. Elles manifestent les trames régulières parfaitement intégrées et marinées entre le vécu des irréversibilités et la perception des réversibilités conséquentes mises en œuvre par des communautés en lutte de survie perpétuelle. Constructions, déconstructions et reconstructions permanentes caractérisent ainsi la dynamique sociale, dans la mouvance du Tout. Elle se nourrit quotidiennement des participations individuelles ou collectives pour un vivre-ensemble consensuel.

Malgré la délicatesse de sa nature, l'infidélité extraconjugale est de moins en moins un sujet tabou au Sud-Bénin, tant pour ce qu'elle est (une secondarité, au sens de Hounsounon-Tolin (2017)) que pour ce qu'elle sera davantage (un fait de vie pérenne dans les communautés contraintes). Historiquement chargée de sens et de puissance (la force du matriarcat), l'infidélité extraconjugale y manifeste une préséance de la femme, par sa façon de disposer des régularités sociétales. La matriarche-mère y joue ainsi un rôle

central dans la dynamique sociale, en l'occurrence la régulation pour la perpétuation de la lignée dont elle décide fortement de l'avenir. La matriarche-mère, comme centralité de la reproduction sociale au Sud-Bénin, est incontestable pour l'enfant du couple. Prémices d'un matriarcat renaissant ou relent poignant d'un droit manifestant ou revanchard ? Comment aborde-t-elle l'infidélité extraconjugale dans sa collectivité ?

Cette étude montre comment, pour la reproduction sociale, l'Individu et le Groupe opérationnalisent des concessions extrêmes, dans la falsification de la reproduction humaine, pour la cohésion du Groupe dans la stabilité du vivre-ensemble. Comme l'espérait J.J. Bachofen (1903, p. 7) dans un autre contexte fonctionnaliste, cet article est « une contribution à une réhabilitation du passé de la femme, un gage d'espoir pour son avenir. », dans sa plénitude dans la reproduction sociale.

## **1. Méthodologie**

### **1.1. Prolégomènes à une formalisation**

La reproduction humaine est un facteur déterminant de reproduction sociale au Sud-Bénin, dans le droit du nom conséquent. Une femme qui accouche dans une collectivité, y ébranle dans une dynamique structuro-fonctionnaliste<sup>1</sup> pour la reproduction sociale, deux droits corrélatifs : le droit de la mère (direct par filiation) et le droit d'avoir une mère (première certitude de l'enfant dans la piscine sociétale). La constitution d'une descendance devient, pour chaque membre de la communauté, un enjeu de vie, un but vital<sup>2</sup>. Des drames relatifs à l'infécondité du couple foisonnent et montrent les extrêmes auxquels peut s'astreindre ce couple (omertà sur la fécondation de la femme mariée, ...). Il existe conséquemment au Sud-Bénin une organisation et une gestion familiales de la fécondité qui intègrent le souci des collectivités de

---

<sup>1</sup> Le structuro-fonctionnalisme met l'accent sur le jeu des structures informelles et les dysfonctionnements qui peuvent en résulter. La théorie structuro-fonctionnaliste ainsi basée sur la structure et la fonction, met l'accent sur le rapport entre les institutions et les structures sociales où elles s'insèrent. L'approche structuro-fonctionnaliste préconisée se conçoit aisément.

<sup>2</sup> Il n'y a pas pour une femme en ménage, une injure plus cuisante qu'une glose relative à la stérilité de son couple.

contrôler leur durabilité spatiotemporelle, dans la permanence de la reproduction humaine.

La reproduction sociale, pour pouvoir se prévaloir d'une descendance au soir de sa vie, est d'office le souci majeur, la préoccupation légitime de tout originaire du Sud-Bénin. Que son nom disparaisse à sa mort, avalé par les limbes de l'oubli et l'insensibilité de la stérilité; qu'il n'évoque rien dans l'Inconscient Collectif à son décès, constitue la plus grande peur constamment ressentie par le membre de telle collectivité, une douloureuse obsession, un sort à conjurer à tout prix. Avoir reçu de la communauté veut qu'on lui rembourse son dû, pour lui permettre d'exister et de perpétuer la chaîne sociétale de survie, pour entretenir la tradition (reproduction sociale).

Ce dû à la Communauté est un contrat de redevance de progéniture permanent de l'Individu à la Collectivité. Cette incontournable de la redevance – et du contrat, par extension – en définit l'objectif : fournir de la progéniture à la Collectivité qui en a grand besoin pour sa reproduction. Comme mission accomplie, que ne ferait-on pas pour se prévaloir de sa descendance dans le panthéon des dieux, la chaîne du renouvellement communautaire ? Que ne ferait pas un membre de la collectivité aux abois de la stérilité de son couple pour que cette communauté n'en porte pas la responsabilité ? Il contribuera volontiers à la possible réversibilité, quitte à avaler toutes les couleuvres possibles, dans le déni de la dignité<sup>3</sup>.

Au Sud-Bénin, le Conseil de Collectivité<sup>4</sup> y veille particulièrement. Individuellement et collectivement les membres du Conseil firent, dans le rituel approprié, allégeance aux ancêtres tutélaires pour une collectivité féconde de bras valides et de femmes aussi prolifiques que des lemmings. Ils escomptent les félicitations futures des ancêtres morts au jour du jugement

---

<sup>3</sup> Continuer d'être le mari d'une femme qu'on a contribué à faire féconder et élever le fruit de la conception comme celui de ses œuvres manifeste indiscutablement une résignation profonde dans la détresse ou une détermination implacable d'avoir un enfant, son enfant !

<sup>4</sup> Ce Conseil apparaît comme une arène de décisions micro politiques dans laquelle le matriarcat exerce sa préséance en toute plénitude, dans le dualisme permanent bonne mère / mauvaise mère ; mère nourricière / mère sorcière.

dernier, celui de leurs bilans dans l'au-delà. C'est à ce titre qu'un couple stérile est un sujet de grande préoccupation pour la collectivité, amenant le Conseil de Collectivité à se culpabiliser d'un échec réel ou supposé. Il ébranle ainsi la rhétorique de la géographie de la mort qui veut que le Sorcier Mangeur<sup>5</sup> d'âmes humaines soit une menace constante pour le clan, le lignage ou la famille (Gohy, 2015).

La figure mythique de la gestion de la fécondité de la collectivité, la nommée Tannyninon, est emblématique de cette attention<sup>6</sup>. Tout couple stérile perçu comme une agression réussie contre le clan, est son souci et un mécanisme bien élaboré, avec comme substratum le pacte de sang et l'omertà, assiste la communauté à réagir pour la perpétuation de la lignée.

La décision d'initier la fécondation d'un couple stérile par procuration selon l'omertà local précédemment signalé provient toujours de la Mère "tan nyi non" (lire : "tan-gnin-non" qui est le chef féminin de la collectivité, le complément binaire de la lignée) (Gohy, 2017). Elle a le même rang et les mêmes prérogatives rituelles fonctionnelles que le chef de collectivité qui la surpasse dans la prise des décisions politiques dont elle est préalablement informée des tenants et des aboutissants. Ménopausée, donc ayant fait la preuve de sa fécondité qui est une marque distinctive, elle a rang de dignitaire ministre du culte. Crédible, elle participe à ce titre à tous les rituels de la collectivité et veille à leur régularité contextuelle. Représentante de la féminité et de la fertilité de cette collectivité, donc responsable de sa fécondité, elle veille à la procréation des ménages pour sa pérennité, la perpétuité du nom

---

<sup>5</sup> Entendre : sorcier ou sorcière

<sup>6</sup> Lire "Tangninnon". *Tannyninon* est composé de *tannyi* "tante paternelle" et de "non" = "mère" ; et signifie littéralement "mère des tantes paternelles". La principale *tannyninon* est la prêtresse de l'ancêtre fondateur et a un statut aussi élevé que celui du chef de lignage. Il s'agit de la figure féminine dominante de la gestion de la fécondité de la collectivité et de l'affrontement micro communautaire de la stérilité du couple, archétype aux antipodes de la sorcière dont elle est l'ennemie perpétuelle : l'une veut la mort du clan par son extinction, du fait de la stérilité du Couple et l'autre œuvre à sa reproduction sociale pérenne. Elle est la gardienne du matriarcate embryonnaire légitimateur de l'omertà à qui elle donne toute sa caution morale et rituelle. Sa figure est plus forte que celle de la matrone qui fait figure de domestique à côté d'elle (Gohy, 2017a).

clanique qui peut ainsi vivre d'un certain hybridisme voulu et contextualisé (Gohy, 2017).

Elle discute de la nécessité de l'*omertà* avec le chef de collectivité, généralement à titre de compte-rendu, celui-ci ne faisant qu'entériner son choix du mâle fécondateur dont il peut aussi être amené à jouer le rôle. Le cas échéant, celui-ci est informé de sa mission en dernière instance par le Conseil de Collectivité, instance suprême de décision communautaire<sup>7</sup>.

Un matriarcat primaire est ainsi opérationnalisé pour faire de la stérilité masculine dans le couple une réversibilité dynamique, une secondarité dans l'isolement du manque. Une micro politique de la gestion de cette stérilité, avec l'infidélité extraconjugale suscitée comme centralité dynamique, veille d'office à la perpétuation du Nom et virtuellement à celle de la lignée. Mensonge microcommunautaire comme les mensonges d'Etat ? Il est incontestable que, de cousin éloigné à cousin lointain, le même sang est en action et le sang du lignage qui coule dans les veines de ses descendants est sauvegardé. La collectivité gère ainsi ses problèmes spécifiques avec ses ressources endogènes qu'elle consomme et consume à bon escient, dans la rationalité agissante.

L'omnipotence du mâle n'apparaît plus comme la condition universelle et nécessaire du développement et du perfectionnement de la race ; c'est à la détermination de la femme qu'on le doit, fondamentalement. On pourra toujours se demander si l'enfant de l'*omertà* est l'enfant de la femme ou l'enfant du couple ; l'essentiel pour le clan étant l'agrandissement de la descendance et la perpétuation de la lignée, la finalité de la Tangninnon.

Selon J. J. Bachofen (1903), la femme aurait exercé une influence à peu près équivalente à celle que l'homme possède aujourd'hui, prétendait avoir toujours possédé, le monopole. On s'est étonné qu'une force plus puissante

---

<sup>7</sup> On comprend donc que la domination des hommes dans les collectivités du Bénin n'est généralement qu'apparente. La femme, redoutée pour les diverses précitées, y a toujours un rôle central, en tant que détentrice de la force vitale et de la nuisance mortifère.

que la force ait fait prévaloir son influence : n'y a-t-il pas là précisément une preuve de la noblesse, de l'élévation intellectuelle de ces civilisations primitives où le sexe le plus vigoureux consentit à régler sa vie, d'après un autre mobile que celui qui lui assurait une prépondérance facile, mobile dont il a tant de peine à s'affranchir aujourd'hui ?

Si les raisons légitimatrices de l'infidélité extraconjugale masculine polarisent essentiellement la frivolité et l'évasion comme raisons explicatives, certes discutables mais ludiques, celles de l'infidélité féminine sont plutôt intéressées, opportunistes. Et communes aux deux sexes, ces raisons focalisent la descendance constituée et la belle-famille, dans le consensus négocié (Gohy, 2017).

Une infidélité extraconjugale différente selon le genre a ainsi été envisagée. L'infidélité extraconjugale est alors diversement appréciable au Bénin. Pourtant, normalité de vie dans certains de ses groupes socioculturels vers le septentrion, l'infidélité extraconjugale bascule dans les comportements déviants seulement quand elle choque les consciences avant-gardistes des défenseurs de la tradition dans le clan (Gohy, 2017).

C'est au vu de cette importance de la mère dans la reproduction humaine et la dynamique sociale, qu'il est possible de se demander si la seule certitude de l'Homme du Sud-Bénin n'est pas celle du droit de la mère.

La prochaine section donne un contenu précis aux concepts utilisés dans cette communication.

## ***1.2. Cadre conceptuel et méthodologique***

### *1.2.1. Cadre conceptuel*

#### **1.2.1.1. Infidélité : les avatars d'une dénomination**

Afin d'opérationnaliser un *modus vivendi* fort, les communautés humaines ont toujours balisé les us et coutumes, les mœurs et pratiques pour un vivre-ensemble aisé et un faire-commun acceptable et accepté de tous. Ainsi défini,

ce cadre normatif consensuel constitue la boussole commune qui renforce d'office la conscience collective qu'il légitime et pérennise, dans une société virtuellement dominée par les hommes. Il est ainsi attendu des uns des comportements qui ne blessent pas la décence et la conscience collective, et des autres, des mesures avant-gardistes, de sorte que tous sont sécurisés par leur vécu. La faute dans la collectivité apparaît alors comme ce qu'on y a proscrit comme comportement, pratique ou attitude. Un homme sait devoir un certain respect à la femme d'autrui, quand il la connaît comme telle. Même si des blagues salaces ont pu circuler entre eux dans le passé, leur interdiction comme garde-fou s'impose alors d'emblée, pour éviter toute dérive éventuelle, toute infidélité à la promesse de fidélité donnée par la femme à son époux, le jour de sa dot. On est donc en situation d'infidélité par rapport au non-respect d'une consigne, convention, parole donnée, accord conclu ou pacte scellé ; il y a donc un bris de confiance, un viol de conscience, une violence virtuelle ou de fait sur la chose conclue, le corps de l'accord. L'idée sous-jacente est la préservation de la pureté de la descendance, de la lignée.

La fidélité conjugale se mesure ainsi à l'aune de la fécondité conjugale (celle du couple); de sorte qu'un parallèle est vite établi entre la ressemblance physique de la progéniture avec ses géniteurs comme baromètre de la fidélité ou de l'infidélité conjugale. La fécondité extraconjugale (épouse mise enceinte hors du couple légitimement constitué) apparaît alors comme la résultante d'une infidélité extraconjugale. L'infidélité extraconjugale féconde est donc la fécondité extraconjugale entérinée par le Conseil de Collectivité, si elle l'a favorisée. Il y a donc une modulation de sens et de puissance en termes de contenu de concepts, pour nécessité de vitalité communautaire.

De sorte qu'en extrapolant à peine, on dira que ces communautés ont une identité sociale intrinsèque falsifiée ou colorée, sans aucune possibilité d'y supputer une quelconque uniformité génétique. En est-il ainsi de toutes les autres sociétés humaines? Seule l'Histoire Génétique du groupe pourra alors renseigner.

La femme en posture d'infidélité extraconjugale et qui s'en tire ainsi, est d'office en situation privilégiée par rapport à l'autre restée fidèle aux principes et

conventions socialement exposés. Injustice sociale ou légèreté sociale dont on doit s'accomoder? Mais, quelle communauté n'en vit point? Quelle société ne vit pas son fond vaseux ou limoneux, dans la mélasse de l'intégration?

L'infidélité extraconjugale est d'emblée toute relation intime entretenue dans l'extraconjugalité, hors de toute conjugalité, en dehors de toute nuptialité ; c'est donc une intimité suscitée et nourrie hors-mariage, en dehors du couple consacré par un lien de mariage. Est dès lors considérée dans cette étude comme infidélité extraconjugale toute escapade ou transaction sexuelle hors-ménage, fût-elle fugitive pour s'encanailler – donc délinquante – ou instituée – rendue pérenne par de conséquents aménagements résidentiels ou autres – avec ou non comme conséquence intéressante pour cette étude, la naissance et la survie d'au moins un enfant. Rentrent bien dans l'inconduite sociale ainsi définie, les cas de copulations fugitives ou délinquantes pour s'amuser et flatter la libido, mais qui eurent des fruits, fussent-ils illégitimes mais incontestablement sources de régulations irréversibles.

Il s'agit donc ici, à rigoureusement parler, de fécondité / descendance extraconjugale, puisque l'autre forme de manifestation libidinale extraconjugale (la simple aventure sexuelle) a un caractère plutôt incertain et ambivalent, donc difficilement maîtrisable. On assiste ainsi à des anomalies génératrices de potentielles incertitudes et de ruptures contextuelles plus ou moins significatives. L'infidélité extraconjugale intègre donc l'infidélité conjugale, acte par lequel, un partenaire reconnu dans un couple, quel qu'en soit le sexe, opère une rupture dans le contrat d'union, par un rapport avec une personne autre que le / la conjointe officiellement connu (e). Il y a deux principales formes d'infidélité extraconjugale : (i) l'infidélité extraconjugale stérile et (ii) l'infidélité extraconjugale féconde (Gohy, 2017).

La conception actuelle de l'infidélité dans les cosmogonies béninoises est tributaire de sa perception occidentalopérialisée. Elle subit donc l'influence de la culture de la même épithète dont les bases et fondements diffèrent totalement de la sienne. La représentation de la femme et de la mère y ont des référentiels divergents, de sorte qu'aucune transposition immédiate

d'interprétation ou de formalisation aveuglément possible. L'infidélité masculine constamment amplifiée dans les pays, qui n'existait pas au Bénin, reste à être mieux appréhendée : prédateur par excellence dans l'Inconscient Collectif Béninois, l'homme Béninois n'est pas infidèle et ne peut pas l'être ; il va chercher femme et est ainsi constamment apprécié dans cette posture ! Ontologiquement, l'Homme du sexe masculin est en langue Fon : « sun nun glé gbé nu ! », littéralement : « homme, chose du dehors ! »

Pour signifier qu'il est essentiellement fait pour le dehors, pour sortir et chercher choses et femmes. C'est un chercheur-chasseur de femmes dont les performances sont appréciées à l'aune de leur diversité. Un polygame y est toujours admiré et louangé. Pourvoyeur de denrées et acquéreur de femmes, il détermine donc la dynamique sociale essentiellement dionysiaque. En revanche, détentrice de la survie du clan, la femme en langue Fon est « gnonnun xwési ! » (« femme, épouse de maison »), épouse de la maison (ménage, enclos, concession, clan, lignage, ...). En intégration pour rester dans la famille pour le clan, elle lui accouche des enfants qu'elle entretient et dont elle fait les produits de la collectivité et de la société qui les consomment et se consomment avec eux. L'existence de Tangninnon et son rôle sociétal se justifient parfaitement ainsi.

Dans les groupes socioculturels aja-kotafon-maxi originaires du sud-Bénin, une thérapie correctrice de l'infidélité féminine potentiellement source de reniement de la femme, existe parfois, si le mari trompé le désire. Cette thérapie de salubrité symbolique pour une réintégration dans la famille avilie, avec la femme comme centralité, consiste, par un jeu d'artifices bien élaborés, à « laver les pieds » supposés souillés de la femme infidèle – pour qu'elle puisse de nouveau rentrer dans la famille de son mari qu'elle a trompée par son indignité<sup>8</sup>. Cette opération de régulation réparatrice est une sorte de baume analgésique ou antalgique sur la conscience collective du clan meurtrie et bafouée. Le mari peut pourtant n'être calmé que superficiellement, la rancœur, comme un acide érodant, finissant toujours par l'emporter sur le

---

<sup>8</sup> - Littéralement en langue fon du Bénin : afòklòklò.

pardon absolu ou l'absoute intégrale. Il est désormais question d'un couple fragilisé par de lourdes incertitudes critiques sur son lendemain, le souvenir ou le corps de l'infidélité extraconjugale révélée pouvant toujours surgir, dévastateur des certitudes tranquilles éventuellement restaurées. En outre, cette infidélité peut légitimer la prise (venue) d'une nouvelle épouse, pour diverses raisons. La femme adultère est rétablie généralement ou en priorité à la demande de son mari, pour s'occuper de ses enfants à qui l'indignité de leur mère peut rester indéfiniment cachée.

Modulable à souhait, l'infidélité extraconjugale doigte ainsi des enjeux sociétaux importants comme la primauté du groupe sur l'individu. Le groupe s'impose à l'individu, maillon d'une chaîne de dynamique sociale à valences essentiellement sociétales. Le "frère" invité à pallier la honte sociale qu'est pour son groupe sociétal la stérilité du couple de son frère, confronte d'emblée son éventuel dilemme personnel à l'exigence de reproduction sociale de sa communauté d'intérêts agissante. Le service sollicité sous le couvert de l'omertà implacable mais fragile, montre les violences que ce groupe peut souvent exercer sur l'individu, en termes coercitifs. Le déploiement des violences collectives soulève une normalité fatale qui bouscule les rationalités individuelles structurantes.

Il y a donc une approche sectaire spécifique du genre dans le ménage, une conception sexiste et sexuée de l'organe reproducteur spécifique. Cette conception manichéiste de la sexualité et de la reproduction attribue des droits et partage des devoirs, en portant le sceau virtuel de la domination de l'homme sur la femme. En pointant la supériorité du premier, elle illustre apparemment le caractère phallocratique et patrilinéaire des sociétés *Fon* du Bénin qui, au demeurant, vivent grâce à la femme dont elles semblent dépendre totalement.

Loin de toute généralisation, l'infidélité extraconjugale pointe de plus en plus une certaine banalisation. Déprécié et floué, le contrat de mariage ne fait plus de la fidélité de la femme sa vertu dans le couple. Bien résolues dans leurs libertés, l'attitude de certaines femmes rattrape la polygynie qu'elle

dépasse parfois dans une polyandrie cachée. Opportunément, la femme choisit le père de son enfant dans un ménage dont le chef n'est point le père d'un fils qui en porte pourtant le nom, sans être adopté. Pour beaucoup d'enfants, la seule certitude demeure leur filiation maternelle. Le droit maternel, au sens de Morgan et de Malinowski, s'opérationnalise ainsi dans le contexte béninois.

#### **1.2.1.2. Sud-Bénin**

C'est la partie du pays où sont parlées les langues Fon, Aja, Kotafon, Maxi et assimilés et qui va du littoral au centre du pays, à la lisière des Collines.

##### *1.2.2. Cadre méthodologique*

#### **1.2.2.1. Problématique de l'étude et hypothèse de travail**

Dans un pays pronataliste comme le Bénin où la fécondité humaine est la valeur prépondérante de la reproduction sociale, la problématique de l'infidélité extraconjugale se pose en termes de réponse stratégique à l'infécondité du couple en situation ; une réaction à la pression sociocommunitaire exercée sur le couple et la femme, principalement ; une solution au problème de l'infertilité généralement masculine ; une réplique individuelle à une pression sociétale, la réaction de l'Individu au Groupe<sup>9</sup>, dans le matriarcat avorté, dévoyé mais opérant.

Cette étude de perspective structuro-fonctionnaliste postule ainsi que, produit de sa collectivité, l'Individu l'a si bien digérée qu'il ne s'y voit réalisé et intégré que par rapport à son schéma de reproduction sociale internalisé. D'où notre interrogation fondatrice : l'évolution de la famille étant liée à celle de la propriété, la civilisation patriarcale actuelle du Sud-Bénin ne fut-elle pas essentiellement précédée d'une période matriarcale légitimatrice de la centralité de la mère dans le culte de la fécondité de tous les rituels de vie de cette partie du Bénin ? Notre hypothèse postule ainsi que, détentrice des pièces maîtresses du jeu reproducteur de sa collectivité, c'est la matriarche-

---

<sup>9</sup> - On remarque, au passage, qu'au Bénin, l'infidélité est toujours féminine, dans un contexte social béninois totalement phallocratique.

mère qui domine opérationnellement la reproduction sociale au Sud-Bénin. On s'attend ainsi à ce que le droit de la mère y soit le régulateur de la reproduction sociale.

Pour apporter des solutions à nos suppositions, les données utilisées sont décrites dans la prochaine section.

#### **1.2.2.2. Sources de données**

En raison de la nature sensible du sujet, aucun entretien focalisé de groupe (focus group) n'est envisageable. Les informations recueillies revêtent le sceau de haute confiance. La confidentialité et la protection de l'intimité et de la vie privée des personnes en intégration ont été rigoureusement préservées.

Les données traitées par l'analyse du contenu, proviennent de documents actuels ou historiques (écrits et récits) et de sources qualitatives (enquête sur les nouvelles pratiques résidentielles et matrimoniales) disponibles et accessibles dans divers centres de documentation publics ou privés et ceux des ONG nationales ou internationales. Elles ont ainsi permis de formaliser et de recouper des informations jusque-là éparses ou disparates, parce que trop longtemps banalisées ou ignorées.

Les entretiens eurent lieu, entre 2014 et 2015 sur un échantillon de 80 femmes en âges féconds (60 de 15-49 ans révolus) et ménopausées (plus de 50 ans). Elles ont été choisies 10 par département, dans des sites aussi contrastés que possible : les quatre points cardinaux et l'étroite implication des leaders d'opinion connaissant le thème traité sont les critères de validation du choix de l'enquêtée. Il s'agit donc d'un échantillon à choix raisonné dont on comprend aisément le biais systématique d'échantillonnage.

La participation à l'étude fut strictement volontaire. Les mesures prises assurent le respect, la dignité et la liberté de chaque enquêtée. Durant les entretiens, l'accent fut mis sur la nécessité d'obtenir le consentement verbal de l'enquêté(e) et d'éviter toute forme de coercition. La complète confidentialité des entretiens garantie, les réponses obtenues ne furent point divulguées. Les

responsables des verbatims / littéraires furent présentés sous les initiales de leurs nom et prénom (Gohy, 2017).

Quand on constate que l'infidélité extraconjugale est palliative d'irréversibilités diverses dans la société sud-béninoise, on se demande pourquoi les recherches ne lui ont pas accordé toute l'attention requise. Ignorance totale ou indifférence existentielle ? Cette étude utilise ainsi les informations inédites pour transcender le statu quo et bousculer la perception ultime de l'infidélité extraconjugale comme attribuable dans de nombreuses communautés sud-béninoises.

### ***1.3. Méthode d'analyse***

L'analyse de contenu, utilisée dans cette étude, en quantifiant le matériel symbolique que sont les mots, les expressions, le langage, permet, comme méthode, de comparer des groupes de fait. Au stade de la simple description, cette méthode d'analyse, propose une mesure plus exacte de ce que l'on percevait globalement et intuitivement. Elle rend compte des différences jusqu'alors inaperçues. Elle traite efficacement les questions ouvertes révélées en majorité par nos sources et est, selon J. Berelson (1992, p. 12) : « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter ».

Cet auteur indique ainsi que l'analyse de contenu est recommandée dans tous les cas où un grand degré de précision ou d'objectivité doit être atteint, surtout dans les cas où les procès de subjectivité s'étalent aisément. Elle a pour objectif, à partir des informations contenues dans les discours des personnes enquêtées, d'opérer des inférences valides et reproductibles conséquemment. Il s'agit de réduire la multitude des mots des réponses fournies par ces personnes aux questions ouvertes, à quelques catégories analytiques induites des discours analysés et à des unités thématiques dont la présence ou la fréquence ont permis de faire des inférences. On met par exemple un accent particulier sur des catégories analytiques / unités thématiques données, chaque fois que le poids de leurs modalités dans la gamme d'ensemble est suffisamment considérable pour appuyer toute

conclusion plausible. Ainsi, les catégories sont les rubriques significatives, en fonction desquelles le contenu est classé et éventuellement quantifié.

## **2. Présentation des principaux résultats**

### **2.1. *L'infidélité extraconjugale comme sources d'irréversibilités locales dramatiques***

L'illustration qui suit, récit vrai tiré de l'enquête, montre comme rubrique significative, l'autre issue possible de la gestion des irréversibilités locales au Sud-Bénin. La véritable identité de l'intéressé a été masquée par précaution éthique et méthodologique.

#### ***Illustration***

L. C. alias M. Y. fut connu jusqu'à son âge adulte naissant, comme le fils de sa mère revendeuse ménagère (DT) et de L.K. boucher de son état, dans une localité du sud-Bénin. Envié par beaucoup de ses pairs qui ne s'alimentaient pas aussi facilement que lui, L.C. ne pouvait point s'imaginer à quel point tout le monde le croyait heureux et comblé dans son ménage, avec des parents qui, sans être nantis, arrivaient à lui assurer le minimum que beaucoup d'autres enfants cherchaient généralement en vain, dans l'isolement du manque. La prégnance de la démunition ou de la misère dans la communauté était parfois infernale pour de nombreux ménages qui côtoient inlassablement l'indigence.

Certains attribuèrent les faibles performances scolaires de L.C. à de la paresse et de l'irresponsabilité, s'interrogeant sur les blocages réels ou supposés de son existence, puisqu'il mangeait bien et vivait avec ses parents : dans l'inconscient collectif, c'était suffisant pour qu'il travaille bien à l'école et y brille ! D'autres, par contre, charmés par son amour pour l'argent et les transactions commerciales, arguaient de la nécessité pour L.C. d'en développer les talents qu'ils estimaient innés en lui. Cette banale exhortation lui serait-elle montée à la tête comme un vin enivrant pour de spectaculaires dérives ? On l'appréciera tantôt.

Supportant malgré lui les cataclysmes d'humeur et les problèmes de personnalité de L.C., son environnement social découvrit son malaise intérieur profond, son drame personnel incontestable, le jour où, comme dans un état second, il rejeta publiquement le nom qu'il portait, pour s'en octroyer un autre, celui d'un héros de bande dessinée ivoirienne de l'époque "Kisito", à qui il s'identifia : il devra désormais s'appeler M.Y. des initiales de cet héros de Kisito. On raconta après que, ce fut sa mère qui, de façon unilatérale, l'informa de sa filiation réelle (H.F), au grand dam de son père social mis devant le fait accompli.

Après avoir bien agressé verbalement sa mère et le père que tout le monde lui connaissait par des propos orduriers et irrévérencieux que seule la décence empêche d'énumérer ici, il déserta le giron familial dans lequel il se mouvait et s'épanouissait jusque-là, amorçant avec une certaine difficulté, la constitution d'un nouveau cercle de fraternité et de convivialité. Pourtant, il ne buvait, ni ne fumait !

Il se construisit une baraque sur un périmètre appartenant à autrui, sorte d'ermite dans son monde et sa réalité personnels. En classe de 6<sup>ème</sup>, il abandonna les cours pour lesquels il n'était d'ailleurs pas bien vaillant, se mettant à vendre des babioles et de petites denrées ménagères : moutarde locale, tomates, piments, oignons, ail, friperies, etc. Un nouveau commerçant, d'un genre particulier, venait subitement de surgir dans le voisinage, amusant pour les uns et préoccupant pour les autres. Ce qui fut pris au départ par son environnement social pour une simple manifestation de folie passagère devint un véritable sujet de préoccupation communautaire à dimensions compliquées, le jour où il se mit en quête fébrile d'une nouvelle filiation, pour la transformation de son acte d'état civil de L.C. en M.Y. !

Son rêve mua en cauchemar et en détresse, le jour où le nouveau père (H.F.) qu'il voulait s'octroyer comme son père biologique tout interloqué par sa trouvaille, l'éconduisit plutôt vertement comme un jeune fou, et que le tribunal de première instance de sa localité dissipa toutes ses dernières illusions de disposer promptement de nouveaux papiers d'identité. L.C. perdit du coup tout repère social. Son univers bascula !

H.F. était un riche négociant du village, commerçant de denrées agricoles diverses, et qui figurait parmi les dignitaires de la région. Fatalement polygame dans un contexte social de polygamie envisagée comme un signe extérieur de bravoure, de réussite et de richesse, la flopée de progéniture dont H.F. pouvait se prévaloir ne l'autorisait plus à s'émouvoir devant une sorte de fils réel ou supposé, perdu et retrouvé sur le tard, comme tombé du ciel. Il n'avait nullement besoin d'un fils prodige ! Malgré une certaine ressemblance physique de L.C. avec certains enfants de H.F. ce dernier prit pour un véritable délire ce que L.C., convaincu, prenait pour la vérité. Il reconnut toutefois, sans aucun engagement de sa part, "avoir bien connu la mère de L.C. dans le passé !" Ses propres enfants, nombreux au demeurant, glosèrent à volonté sur ce "frère « soudain » venu certainement profiter de la richesse de leur géniteur ! Un félon, tout simplement !" Aucun test d'ADN n'eut lieu, personne n'en connaissant l'existence à ce moment : aucun crédit ne fut simplement accordé aux propos de L.C. davantage frustré d'être incompris.

La taille de son désarroi fut proportionnelle à la détresse de ses parents connus, c'est-à-dire sa mère et celui qu'on pouvait dès lors appeler le "père social" de L.C., c'est-à-dire L.K. Dépendamment du cas, L.C. fut traité avec mépris selon qu'il était perçu comme un bâtard, ou avec condescendance selon qu'il était assimilé à un fou, doux dérégulé mental en parfaite déconnexion avec les réalités intangibles de son milieu social plutôt hostile à l'ingratitude et résolument favorable au maintien du statu quo. Il s'agit d'un corps social de grande bonhomie, paisible dans sa pauvreté et qui s'en accommodait bien, dans l'attente de la Providence ! L.C. alias Misk Yao ne reçut aucune initiation dans aucune société secrète ou club de jeunes : aucun de ces cercles restreints n'osa l'intégrer, craignant une divulgation ex post de leurs secrets ou mécanismes de fonctionnement. L.C. était perçu par la collectivité comme non fiable et non recommandable. Un traître en puissance, à la grande désapprobation de la communauté non condescendante !

Son commerce tourna court, même s'il était perçu comme un véritable Harpagon dans la communauté, aussi avare avec tout le monde qu'avec lui-même. Les rares jeunes femmes audacieuses qui s'en étaient approchées avaient vite détalé vers des horizons plus prometteurs, pour diverses raisons. Et comme il ne fonda

jamais de ménage pour constituer sa descendance, l'on supputa longuement sur son équilibre mental et sur sa stérilité, jusqu'à ce qu'on le perde de vue : le propriétaire du périmètre squatté, de peur que L.C. ne se lève un jour pour s'en réclamer la propriété, l'en déguerpit, malgré ses véhémentes protestations de chien pourfendu avec un dard acéré ou ses contorsions effrénées de cochon solidement ligoté en passe d'être égorgé. Une banque commerciale du Bénin y a actuellement une de ses nombreuses succursales !

D'abord sa mère et ensuite son père social trépassèrent, sans qu'on le vit aux deux obsèques, avec toute la désapprobation communautaire. On ignore s'il assista à celles de son père biologique réel ou supposé (H.F), dans l'indifférence générale.

Outre les diverses irréversibilités dont ce texte est jonché, L.C eut-il une enfance brisée comme autre irréversibilité ? Les données disponibles ne permettent pas ce niveau d'investigation et de détails. Aucune révélation reçue par ailleurs ne nous parut suffisamment crédible pour statuer. L.C subit-il des sévices, exactions ou injustices au point de sortir écorché ou meurtri de son enfance ? Que subit-il de traumatisant au point de le braquer contre les parents qu'il connut jusqu'à sa détention de l'information sur son autre filiation supposée ? Dans quel contexte eut-il l'information relative à sa vraie filiation ? Fut-elle balancée comme une insulte ou injure suprême ? Autant de questions qui posent crûment le problème de la gestion de l'infidélité extraconjugale et des incertitudes subséquentes.

## ***2.2. Gestion de l'infidélité extraconjugale et incertitudes dues à l'importance de la femme***

La gestion de cette infidélité est tributaire des contextes sociaux et des perceptions de la femme, telles qu'elles découlent des jeux et des enjeux des cosmogonies ambiantes. Elle va de la protection de la femme comme patrimoine-investissement et de la prise en compte des irréversibilités locales, comme élément de dynamique sociale, donc de vie. Le souci de légitimer la possession de la femme comme denrée de surenchère expliquerait cette précaution qu'est le minage de la femme, disposition assassine de la liberté et du libre arbitre de la femme, au demeurant.

### *2.2.1. Minage des femmes infidèles ou supposées telles.*

La fidélité de la femme dans son ménage est si importante que des mécanismes de son embrigadement variés furent mis en œuvre dans ses

communautés. L'importance accordée à la femme comme propriété-patrimoine à conserver jalousement et à préserver nécessairement dans de nombreuses communautés béninoises, suscite ainsi des dispositions extrêmes pour combattre l'infidélité extraconjugale dans ces groupes de statut inférieur de la femme socialement construit et institutionnellement entretenu. Les réserves qu'un homme peut avoir envers son épouse-propriété, la peur d'un époux chatouilleux et hyper jaloux vis-à-vis de sa conjointe pour le moins légère, facile ou volage peut ainsi justifier ce qu'on appelle au Bénin « le minage de la femme »<sup>10</sup>. S'amuser avec la femme d'autrui dans de nombreuses sociétés béninoises où la femme a une grande valeur patrimoniale, c'est-à-dire voler ou violer la propriété d'autrui (l'épouse l'est pour son mari, comme il en est de son habitat !), peut ainsi s'avérer bien risqué et mortel pour l'impudent téméraire.

Dans ces sociétés possessives de la femme comme de la propriété foncière ou du bétail, signe extérieur et source de richesse, il n'est pas toujours possible de s'amuser impunément avec la femme d'autrui au Bénin. En fait, cette incontestable chosification de la femme (patrimonialisation de la femme), qui va probablement au-delà de la communauté primitive et tire certainement ses fondements de l'instauration de la propriété privée, matérialise sans coup férir, l'infériorisation continuée de la femme dans ces communautés. En effet, si des mécanismes de réversibilité furent institués par les gardiens du clan pour pallier la stérilité masculine, leur patrilinearité ou la virilocalité de ces sociétés justifie-t-elle que rien ne soit prévu pour la réversibilité de la stérilité féminine ? Peut-être n'en ont-elles pas les moyens, tout simplement ; ce qui cristallise d'emblée les limites de la promotion du genre féminin dans ces sociétés. Il demeure que la femme stérile n'est renvoyée de sa famille de

---

<sup>10</sup> Comme le concept *minage* l'indique, il s'agit de *miner*, c'est-à-dire *poser une mine*, comme en situation de guerre. L'opération consiste en un dispositif bien élaboré qui piège tout autre homme en transaction sexuelle avec la femme minée, souvent à son insu. Il peut s'agir d'un microbe suractivé qui s'attaque aux parties génitales de l'homme piégé qui en décède très rapidement, si l'antidote ne lui est pas administré à temps. Il peut aussi être question de procédés magico-mystiques qui, par le biais de la scarification appropriée à la région pelvienne de la femme, la mine immédiatement, faisant d'elle une arme mortelle, un instrument de mort permanent.

mariage que quand la preuve de sa nature sorcellaire est bien établie chez elle, la marque de son statut de "mangeuse d'enfants" manifestée.

*2.2.2. Quête de réversibilité et risque potentiel de mort sociale : l'allégorie de la chauve-souris illustrée<sup>11</sup>*

Le cas de L.C, précédemment décrit et le mieux connu dans une ville moyenne du sud-Bénin (Allada), parce que consécutif à une irréversibilité sociale, met en situation un homme à qui sa réelle filiation lui fut révélée en fin d'adolescence. Pathétique, il se précipita vers son géniteur révélé, comme le bétail assoiffé vers l'abreuvoir. Mal lui en prit. Traité avec mépris et suspicion par la famille de son géniteur révélé sur le tard, famille à laquelle il voulut se connecter, il s'en détourna avec dépit et grande meurtrissure : tout repère familial est désormais hors de portée. L.C. était initialement enregistré à l'état civil de sa localité avec cette dénomination aisément identifiable dans sa communauté à cause de son sens social et de sa charge anthropologique incontestables, comme l'épiderme l'est de la peau. Dans le rejet de son être communautaire, L.C remplace cette appellation du cru par "Misk Yao", dénomination sans aucun référent social béninois et qui est en fait le nom d'un des acteurs de bandes dessinées des années '70 : il en subit très brutalement les revers sociaux durant toute sa vie rapidement écourtée (railleries, gloses, désaveux unanimes, maladies diverses, décès), dans l'implacable intégration sociétale.

---

<sup>11</sup> L'allégorie de la chauve-souris, dans les cosmogonies du sud-Bénin, pointe la situation d'un individu qui n'appartient ni à une catégorie A, ni à une catégorie B. Hybride, il ne s'intègre à aucun des deux groupes, comme la chauve-souris, non acceptée comme telle dans le monde ailé, celui des oiseaux, bien que volant comme eux, ni intégrée comme tel dans celui des mammifères, bien que possédant des dents pour manger et des mamelles pour nourrir sa portée. Des chansons/contes célèbres existent ainsi pour montrer l'ambiguïté et le déchirement permanent auxquels sont quotidiennement astreintes les personnes en situation. En effet, parce qu'elle vole aussi, la chauve-souris se voyait vite intégrée dans la grande famille des oiseaux. Mal lui en prit puisque, ayant constaté qu'elle a des dents, les oiseaux effrayés, s'en offusquèrent, en prirent peur pour finir par la fuir, après de nombreux coups de becs bien sentis à cet usurpateur de nature ou de titre. S'étant déjà détournée du monde des mammifères qu'elle avait renié, se voulant oiseau, la chauve-souris, désormais perçue comme ni animal ni oiseau, se trouve d'office dans une situation hybride, avec tous les aléas de l'hybridisme.

En fait, alors que son appellation initiale L.C avait une signification sociale et une charge culturelle incontestable dans sa collectivité, parce qu'y contribuant à la dynamique, la vie de Misk Yao devint une gêne pour cette communauté plutôt indisposée dans son être désormais sali et exposé à des risques de désintégration. L.C. se replia d'office sur lui-même et devint un être ordinaire banal pour le corps social et paria à son enclos familial. Il passa ainsi toutes les étapes du deuil, quand on sait que le déni et l'acceptation en sont respectivement les première et dernière étapes. Soulignons qu'en rejetant ainsi son passé, c'est aussi à son père connu (père social L.K.) que L.C. dénia son droit du nom, cette prérogative socio-anthropologique accordée à tout géniteur connu et qui consiste à donner un nom, une appellation à sa progéniture. Il peut toutefois décider de la concéder à un ami (par reconnaissance, par exemple) ou symboliquement à un parent (son père ou sa mère, par effacement)<sup>12</sup>.

Parce que le sieur L.C, dans sa grande opiniâtreté, eut l'idée de s'octroyer une nouvelle identité sociale après le reniement d'une irréversibilité de la même épithète, il devint une référence pernicieuse, vite décriée et immédiatement rejetée par sa communauté plutôt intéressée par autre chose. Taxé d'opportunisme par les uns et d'ingratitude par les autres, il se retrouva d'office dans la situation de la chauve-souris qui, ayant refusé de s'intégrer au monde mammifère au profit de celui ailé, en avait été chassé, pour ne plus finalement être accepté et intégré nulle part. La société tient à sa stabilité et à sa quiétude ambiante. En refusant d'assumer les fondements et l'historique de sa vie, il les bouscule certes, mais, c'est en fait son propre passé que L.C rejeta violemment, plongeant du coup, toute sa communauté dans des incertitudes fondées par des irréversibilités locales mal maîtrisées. Il montre ainsi que toutes les irréversibilités ambiantes dans la communauté n'aboutissent pas à des réversibilités socialement construites qu'elle gère bien. A y regarder de près, elles sont plutôt lourdes d'imprévus générés par la part d'impondérables toujours présents dans les diverses réactions des principaux acteurs en

---

<sup>12</sup> On comprend donc que, sauf délégation ou imposition de l'oracle, c'est le géniteur qui attribue un nom au nouveau-né. C'est pourquoi un seul individu peut avoir plusieurs prénoms.

situation. Une interrogation ne manque pas de surgir : L.C, dans ce ménage, vécut-il en si grand déficit de sécurité humaine pour ainsi tout rejeter en bloc ?

En rejetant son être social, c'est tout le dispositif séculaire de régulation sociale que le clan mit en place pour l'affrontement micro communautaire de la stérilité de ses couples et de la régulation du marché conjugal, que le sieur L.C. contribua à dévoiler ou à délégitimer. Ce qui permet de postuler que, toute irréversibilité mal assumée par défaillance ou par irresponsabilité de la mère, est potentiellement synonyme de mort sociale ou de désintégration physique irréversible. Il paraît donc plus prudent de s'accommoder des irréversibilités locales communautairement construites - fatales, au demeurant - que d'envisager des réversibilités à issues incertaines ou dangereuses.

### ***2.3. Infidélité extraconjugale et irréversibilités locales : quels apports de Genre ?***

Fragilisés par les exigences contemporaines, les anciens cadres normatifs de la vie communautaire, cèdent de plus en plus le champ à des creusets ou référentiels de vie plus amoraux et plus égoïstes, plastiques et souvent lâches. Les épreuves de vie et les risques liés aux infidélités extraconjugales actuelles sont les résultantes d'une violence de genre. Essentiellement sexués, ils sont marqués du sceau des spécificités de sexe configurées par des sociétés des hommes institutionnellement dominants. Les nouveaux canevas de rapports conjugaux et familiaux apparaissent ainsi comme des régulations de la vie sociale qui font abstraction des exigences catégorielles, sexuées ou "genrées". S'il est ainsi difficile d'y entrevoir des logiques clairement affirmées de différenciation, il semble par contre aisé d'établir une hiérarchisation des déconvenues, épreuves et risques au détriment des femmes et des enfants. Ils apparaissent du coup comme des victimes innocentes de la montée des inégalités sexuées dans les processus décisionnels, minant leur potentiel émancipatoire. Auparavant outil de stabilisation de la lignée et de garantie de pérennité pour le lignage/clan, l'infidélité extraconjugale est aujourd'hui non un levier de changement ou de transformation qualitative des dynamiques familiales, mais un facteur de perturbation des structures familiales normalement constituées. La question des droits de l'enfant et de la femme

reste à être (re)visitée pour les protéger et ainsi amoindrir l'impact de l'incertain sur leur vécu quotidien.

#### **2.4. L'infidélité extraconjugale : rupture ou continuité ?**

L'infidélité extraconjugale est donc (i) rupture ou (ii) discontinuité. Rupture, elle l'est parce qu'elle constitue une infraction au contrat conjugal ou matrimonial instauré par le mariage. Elle matérialise du coup, une discontinuité dans la chaîne sentimentale ou amoureuse dont rend compte le vivre-ensemble. Cette rupture qui est en soi une irréversibilité dans la conscience et la vie du couple normalement constitué sur fond de jurons gutturaux de fidélité à vie et de serments pathétiques de soutien inconditionnel, présage fatalement de risques et de nuisances futures car, comme l'acide érode lentement mais inexorablement, cette atteinte au contrat vicie, pollue et détruit à terme.

Dans de nombreuses sociétés béninoises traditionnelles où la perpétuation de la lignée est une vertu cardinale et promue<sup>13</sup>, la dynamique familiale est en fait basée sur une totale normativité familiale. Dans ces sociétés, une irréversibilité semble toujours n'être que potentielle ou temporaire : le corps social en arrive généralement à prévoir la réversibilité, ne serait-ce qu'en termes de substitut. Ainsi, si l'infidélité extraconjugale est pudiquement réprouvée par sa communauté, elle la suscite pourtant circonstanciellement, pour perpétuer la lignée dans beaucoup de groupes socioculturels béninois. La constitution d'une descendance est si importante pour la reproduction sociale que l'adoption de solutions, certes palliatives mais pratiquement réversibles, concourt ainsi à la dynamique sociale, comme l'exception à toute règle.

Quand la stérilité d'un couple normalement autorisé par les jeux matrimoniaux de bénédiction communautaire est due à l'homme, tout espoir de constitution de sa descendance n'est pourtant pas perdu. Il aura toujours « ses » enfants, pour le maintien de la lignée et la perpétuation du clan : il s'agit d'utiliser l'être humain à l'humain pour générer des tampons

---

<sup>13</sup> - Chez les *Fon*, *Maxi*, *Yoruba*, *Nago*..., par exemple.

amortisseurs de crises ou de frustrations potentiellement porteuses de déstabilisations internes. Et sans qu'il s'agisse d'une justification a posteriori, la solution de réversibilité trouvée par la collectivité pour sa survie, génère souvent une irréversibilité positive (Gohy, 2017)<sup>14</sup>. On peut ainsi postuler que le patrimoine génétique de PH (irréversible) transmis par son père biologique, l'a doté d'une meilleure intelligence et des ressources nécessaires pour réussir dans la société béninoise, de façon irréversible. Une solution paradoxale fonde ainsi la vie de la communauté, pour son meilleur et pour son pire.

Dans ce système de valeurs référentielles, déterminant des comportements et attitudes des familles et acteurs impliqués dans la reproduction humaine, il n'y a donc pas d'infidélité extraconjugale quand une escapade de la même épithète est formalisée et voulue par le corps communautaire. Tout se passe comme si la communauté est en perpétuelle quête de survie qu'elle trouve finalement dans l'instauration de ce mécanisme d'opérationnalisation et de justification fondamentale de l'infidélité extraconjugale.

L'infidélité extraconjugale qui ne doit strictement pas être assimilée ici à l'adultère (au sens occidental du terme) qui découlerait forcément d'une obligation de rester ensemble sans tomber dans une relation déssexualisée, apparaît du coup comme un mécanisme de régulation communautaire de la survie ou de la pérennisation de la lignée, dans le cadre de stratégies sociales de solidarités bien élaborées. En matière d'infécondité du couple, il y a donc généralement des solutions communautaires faites de réversibilités basées sur des compromis (secret gardé) et la loi du silence (omertà). Il peut toutefois s'agir de secret de polichinelle qui peut faire du pacte conclu un objet de tensions et de drames sociaux importants. Mis au courant des tractations qui eurent lieu avant sa naissance, nul ne peut jamais préjuger de la réaction de l'enfant "bâtard", informé sur le tard de sa filiation, comme nous l'avions vu.

---

<sup>14</sup> P.H. fut le seul enfant de son père social à émerger socialement, comme ceux de son père biologique. Tous ses autres enfants - les frères et sœurs de PH ont été, sinon des rebuts sociaux, du moins des ratés communautaires, véritables problèmes de développement de leur collectivité et, par ricochet, celui du pays.

Celle-ci est déjà allée du rejet violent du nom porté, à diverses agressions envers les parents géniteur et social formalisés.

Les irréversibilités sociales s'intègrent ainsi dans la dynamique actante, quand elles proviennent de réversibilités locales bien assumées, dans le maintien de l'établi. Ainsi, quand elle est voulue par les gardiens du clan, l'infidélité extraconjugale se pose plutôt comme un mécanisme de garantie de la lignée ou un outil d'aide à la résolution par la transformation des irréversibilités potentielles en irréversibilités consommées, donc permanentes. Ainsi, si le cas doigté ne vit plus dans son village depuis des décennies, qui, depuis plusieurs années se préoccupe d'une quelconque double filiation ? Le souffle du temps et l'air quotidien finissent ainsi par tout couvrir. L'écorchure de la société devient la cicatrice communautaire de moins en moins visible.

Du coup, avec le temps, les irréversibilités socialement construites, parce que basées sur un consensus fort, s'intègrent définitivement dans la communauté et sa conscience collective peu enclines à s'auto flageller. L'anormal devient le normal au musée des souvenirs, dans l'intégration de l'humain à l'humain pour l'humain. Il en est de même de toutes les infidélités extraconjugales fructueuses qui, selon trois personnes enquêtées sur quatre, « n'intéressent pas les communautés plutôt préoccupées par la difficile gestion du quotidien, dans un contexte social marqué du sceau de la récession économique ». Assiste-t-on au Bénin à une mutation des mœurs et pratiques conjugales séculaires ? Jusqu'où résisteront les anciennes normes morales en matière de respect de l'institution qu'est le mariage, dans toute sa justification ? Le matriarcat a-t-il de beaux jours devant lui ?

### ***2.5. Infidélité extraconjugale : source de privations significatives ou conséquences de la secondarité ?***

L'infidélité extraconjugale est, en outre, potentiellement génératrice de privations sociales insoupçonnables : s'ils sont chanceux, les enfants de cette infidélité ne verront par exemple que fugitivement et sporadiquement leur géniteur, dans l'isolement du manque. Où est donc sauvegardé l'intérêt de l'enfant, ce principe intégrateur du corpus du champ de la protection de l'enfant ?

Inégalement traités dans des enfances plurielles, ces enfants qui devraient pourtant incarner des visions d'avenir, sont de surcroît privés de leur enfance dans un cadre formalisé, de la joie de taquiner papa qui chouchoute par exemple ; de la nécessité d'une vie familiale normale faite d'attentions diverses et surtout de la présence de la figure mâle dominante qui rassure: ce sont des enfants en danger, fragiles et vulnérables. Dans un contexte social phallocratique comme celui du Bénin, ces enfants manifestent souvent des comportements sociaux erratiques, s'ils n'apparaissent pas simplement psychologiquement perturbés, dans des destins mutilés et incertains : ce sont potentiellement des enfants dangereux pour le corps social toujours craintif de leurs réactions souvent tributaires de drogues consommées et de rêves conflictuels.

Dans un tel environnement social jonché d'inégalités, d'incertitudes et d'anormalités, la seconde épouse de l'homme s'il en est, a fatalement plus de libertés qu'une épouse ordinaire, libérée qu'elle est des servitudes du mariage et de la vie en couple. La morale peut dès lors se jouer des convenances traditionnelles dans un libertinage peu condamnable et d'ailleurs relativement non récriminé dans une continuité sociale qui l'aura légitimé. Les besoins essentiels de la vie (se loger, se nourrir, se vêtir, s'instruire, se soigner) peuvent aussi ne pas bénéficier de régulations conséquentes pour une existence décente : en fait, le ménage de la femme de l'ombre qui vit d'incertitudes permanentes, survit.

Quand elle ne laisse pas de trace (descendance constituée), cette escapade sexuelle du moment (infidélité extraconjugale) préserve l'honorabilité de l'homme quand il décède. Mais quand elle est réalisée, cette descendance constituée hors-ménage et longtemps dissimulée à l'épouse attitrée / légitime, a généralement une mentalité criminelle mortifère ou perverse de contestation, de revanche, de vengeance ou de haine envers l'autre descendance légalement constituée. Elle considère cette dernière comme une rivale qui a tout le temps profité des ressources du défunt, la privant, elle, de tous les agréments de la vie dont elle aurait pu autrement bénéficier. Cette progéniture subite et étrange au demeurant, vindicative de surcroît, est aussi revendicatrice de droits supposés : droit à l'héritage, donc ambition et prétention à sa

reconnaissance supposée légitime dans le patrimoine du défunt ; droit à la post légitimation sociale de cette revendication de filiation réelle ou usurpée.

Pourtant, ces enfants ne peuvent même pas être considérés comme « enfants naturels » au terme de l'article 318 du Code des Personnes et de la Famille du Bénin, puisque leur filiation par rapport au défunt n'a pas été établie avant son décès. En effet, selon cet article que nous rappelons, « Est enfant naturel celui dont la filiation est régulièrement établie à l'égard de son père ou de sa mère, sans que sa conception puisse se placer pendant une période où ses parents étaient mariés entre eux ». On constate ainsi que cette disposition légale qui devrait protéger la veuve éplorée, plombe davantage ses risques et incertitudes puisque, en son article 319 alinéa 1, le même Code avance : « La filiation naturelle est légalement établie par reconnaissance volontaire », sans aucune disposition pour la veuve éplorée confrontée à la descendance parallèle du cimetière. Le législateur qui n'a pas prévu ce cas de figure semble ne rien pouvoir pour les prétentions de cette étrange descendance, au demeurant !

Et parce que les communautés sud-béninoises sont patrilinéaires et virilocalles, la stérilité avérée de la femme n'autorise même pas à parler d'infidélité extraconjugale : il est normal que le conjoint en situation démontre sa fertilité en prenant une autre épouse, dans un contexte communautaire de polygamie instituée. Pendant que la femme subit son irréversible stérilité, l'homme stérile ne l'est jamais, sa stérilité étant plutôt réversible par des mécanismes de régulation peut-être polémiques. Un rapport de genres, essentiellement défavorable à la Femme, est donc établi dans ces sociétés fondamentalement dominées par les hommes. La mise en œuvre concrète du *Code des Personnes et de la Famille (2005)* qui proscriit la polygamie ne semble pas en freiner la progression que seule la crise économique limitatrice de ressources et de denrées semble discipliner.

L'infidélité extraconjugale génère donc d'autant plus d'irréversibilités sociales qu'elle est discriminatoire selon le genre. En effet, on n'a encore jamais vu de groupuscules d'individus endeuillés réclamant la maternité d'une femme décédée et au bord de sa tombe au cimetière. De plus, toutes les infidélités sont

permises à l'homme, surtout quand la stérilité de son épouse est établie. Pourquoi la femme devrait-elle stoïquement subir son statut infécond et non l'homme, dans ces sociétés sud-béninoises qui n'utilisent l'humain pour l'humain que quand cela l'arrange ? Dans les limites du matriarcat circonstanciel (Gohy, 2017), la réversibilité de la constitution de la descendance est donc possible à l'homme, dans une société essentiellement dominée par les hommes comme le Bénin. La fécondité *in vitro* serait-elle pour la femme une option ? Si oui, combien de femmes stériles en ont-elles la possibilité ?

## **2.6. Secondarités sociales corrélatives**

### *2.6.1. La recherche du meilleur comme motivation*

La constitution de la descendance manifeste ainsi le souci permanent d'avoir un nom - le sien - dans la collectivité, comme signature au panthéon des ancêtres, microcosme du macrocosme, comme le gynécée de la fleur qu'on protège. Ne pas y parvenir est un échec sociétal, un handicap social, à l'aune des gloses édulcorées et des condescendances sociales fatales. Une femme dans un couple stérile évoluera de psychoses en délires, dans l'insoutenable de la pression communautaire. La collectivité accorde ainsi du prix à la reproduction humaine, porte-flambeau de la reproduction sociale à qui et pour qui elle vit en renfort permanent. Cette quête effrénée n'abhorre pas la qualité de la descendance qui rehausse particulièrement le nom de la collectivité. La descendance est donc structurante pour la collectivité pour une fonction utilitaire déterminante pour la société, d'où l'approche structuro-fonctionnaliste adoptée ici.

Ainsi, comme dans la recherche de l'amélioration de la race bovine, qui pousse à la sélection de l'espèce, l'infidélité extraconjugale permet l'émergence d'un « génie » dans la fratrie cancre : « ... tous les autres enfants n'ont jamais pu avoir le Brevet d'études du 1<sup>er</sup> cycle. L'ingénieur, la fierté du ménage, n'est pas le fils biologique du chef. » (Enquêtée, 49 ans, Allada, sud-Bénin). En outre, « ... mon fils instituteur, administrateur civil et grand politicien du pays, est le seul intellectuel d'une fratrie de cinq, dont un débile. Mais, ... il n'est

pas le fils du père de mes autres enfants, qui l'ignore ! » (Enquêtée, 55 ans, Zagnanado, Centre-Bénin).

Tout se passe comme si la triche est de nature à améliorer la lignée en insufflant un nouveau dynamisme à l'inertie communautaire. Des parallèles troublants remontent à l'Antiquité. Ainsi, le roi Salomon, fils et successeur du roi David des Hébreux, est issu d'adultère suivi de l'assassinat du premier mari de sa mère Bethsabée, Urie. L'histoire offre un réel parallélisme avec le mariage, frisant l'inceste, d'Agrippine avec Claude et qui donna naissance à l'Empereur Néron. Ce dernier parvient à hériter du trône des Césars à la suite de l'assassinat de Claude et du fils héritier Britannicus, par les ruses de sa mère Agrippine<sup>15</sup>.

L'infidélité extraconjugale au Bénin semble avoir des logiques différenciées tangibles selon la période. Il y a un demi-siècle au Bénin, elle semblait mue par des soucis de la descendance corrélés avec la préservation du couple : tel semble être le cas actuellement.

Je me suis fait mettre enceinte ailleurs par un homme bien, parce que celui avec qui je vis en était incapable. Je subissais quotidiennement les moqueries et les pressions des membres de sa famille et de la mienne. Je tenais à rester avec mon mari qui me donnait tout ! (Enquêtée, 32 ans, niveau classe terminale, Littoral, Bénin).

Par contre, « ... j'ai passé toute ma vie chez l'homme qu'on m'a donné comme mari, sans enfant !" (Enquêtée, 60 ans, analphabète, Tinji, Centre-Bénin) ». Sauvegarder le standing de vie (maintien de niveau socioéconomique) par la fécondité due à l'infidélité extraconjugale pour la reproduction sociale est la motivation majeure des femmes en couple au Bénin au 21<sup>ème</sup> siècle. Il y a donc au cours du temps une altération de l'image de la femme infidèle au Sud-Bénin, modulable à souhait, sans qu'il soit possible de postuler vertement un matriarcat naissant !

---

<sup>15</sup> P. Hounsounon-Tolin (2017, p. 89). On lira aussi, pour plus de détails : Voltaire, *Salomon* in *Dictionnaire philosophique*, Edition de Etiembe, Paris, Garnier Frères, 1967, p. 576.

**2.6.2. L'infidélité extraconjugale : un drain de conflit cornélien ?**

L'étude révèle que, sans qu'il s'agisse d'une apologie à l'infidélité extraconjugale, il n'est pas nécessaire de la pourfendre outre-mesure, aussi longtemps qu'elle est une réponse humaniste à la détresse du couple. L'humanisme viendrait ainsi au secours de la vertu qui ne s'assimilerait pas à un rejet brutal de la socialisation. Il s'agira alors d'une désobéissance ponctuelle, donc stratégique dans un cadre sociétal qui la tolère déjà depuis des millénaires, dans des modalités spécifiques. La vertu s'accommode ainsi de la modulation d'une certaine indulgence humaniste pour une socialisation dynamique. Il est indéniable qu'une sensiblerie plutôt exacerbée peut aisément exiger la fidélité monacale, sans aucune prise en compte de la conséquence majeure suivante : l'opposition de l'éthique / morale au pragmatisme social. Vu sous l'angle de la vertu, il est donc incontestable que l'infidélité extraconjugale, au sens strict, pose un certain problème éthique / moral et religieux : celui de la parole donnée, pour le meilleur et le pire !.

D'un point de vue rigoriste, pourquoi encourager la triche, puisqu'il s'agit bien de tricherie sociale ? Pourquoi le membre frustré d'un couple peut-il avoir la latitude de se réfugier derrière la tricherie (infidélité extraconjugale féconde) pour maintenir un couple stérile, donc fertilement défailant, aux fins de préserver une certaine morale sociale ? S'assécher dans un couple infécond en y étant sexuellement fidèle ou s'en séparer pour éviter cette infidélité, au risque de souffrir dans son nouveau ménage ?

Voilà le conflit cornélien auquel le membre puritain et fidèle du couple stérile peut être astreint dans un rigorisme ambiant. A l'inverse, la femme qui doit son bonheur dans le couple à sa ponctuelle infidélité extraconjugale féconde est-elle condamnable ? Si oui, par qui, pour qui et pourquoi ? Quel objectif social poursuivre ? Le bonheur structurellement construit de la femme ou l'hypocrisie sociale résolument entretenue mais désuète ?

L'infidélité extraconjugale n'est donc ni un avatar, ni une innovation. Si elle suscite beaucoup de l'intérêt qui explique cette étude, c'est à cause de sa modulation de motivation et d'occurrence actuelles ; c'est à cause de la

dynamique porteuse de changement social qu'elle draine. Elle va au-delà du ludique pour privilégier une certaine utilité marginale, le profit constructif, le projet de renouvellement de la descendance.

### **3. Discussion**

Cette étude permet de s'assurer qu'au Sud-Bénin, l'infidélité extraconjugale est essentiellement féminine : un homme qui a un enfant hors de son ménage traditionnel n'a pas été infidèle : il a seulement un enfant de la seconde femme (asi = épouse, en langue fon du Sud-Bénin)<sup>16</sup>.

On retient que l'évolution de la famille est liée à celle de la propriété communautaire au Sud-Bénin. J.J. Bachofen (1903, p. 8) écrit « Ce qui est doit toujours être, parce qu'il a toujours été ; l'homme commandera et commande, parce qu'il a toujours commandé ». Pourtant, c'est la femme, en l'occurrence, la mère, qui a toujours commandé la société, depuis les civilisations primitives, en passant par l'Antiquité. Sans qu'il s'agisse d'une quelconque jalousie du sexe, l'évidence, la seule certitude, voudrait bien qu'on reconnaisse que, ce dont chacun de nous est sûr, c'est d'avoir une mère. Au Sud-Bénin, la femme, à travers la mère, reprend inexorablement son droit ; celui de dominer la procréation et de déterminer la perpétuation de la lignée.

La femme en intégration n'est point chosifiée dans cette transaction liée à la constitution de la descendance. C'est totalement convaincue de la véracité de cette transaction et de son opportunité que cette femme, consentante, est ensuite fécondée par le père de son / ses futur(s) enfants. Il n'y a donc aucun viol en filigrane. Seul le libre arbitre aura d'emblée prévalu. Un droit féminin fondamental en matière de sexualité est ainsi respecté et exercé, dans un contexte sociétal d'allégeance féminine spontanée attendue et de soumission aveugle au Conseil de Collectivité en vigueur<sup>17</sup>, sous peine de représailles. Ce droit féminin qui dispose qu'une femme ait la totale liberté de disposer de son

---

<sup>16</sup> Même si cet enfant attribué n'est pas nécessairement le sien, mais l'aboutissement d'une autre infidélité extraconjugale !

<sup>17</sup> ou Conseil de lignage, ce conseil est l'instance suprême de prise des décisions qui engagent la vie de la collectivité. Sorte de bureau politique d'un parti de la même épithète, ses décisions sont insusceptibles de contestation.

corps et de l'offrir, donc de décider de fournir son intimité à qui elle veut, choisit ainsi en toute responsabilité le père de son enfant. Initialement voulu par son époux, cet enfant est d'office élevé dans le besoin, comme l'enfant du couple qu'il est! La morale clanique peut ainsi être modulée, aux confins des exigences de la collectivité.

Ainsi né de sa mère, l'enfant de l'omertà est bien la descendance du couple social connu. Il ne viendra jamais à l'esprit de son père social (adoptif) d'en nier la paternité : il reconnaîtra toujours en être le sien, sous peine de parjure ou de mort sociale. Le père géniteur (procréateur) n'interférera en rien dans la vie de cet enfant qui risque de ne pas le connaître avant longtemps. Depuis sa socialisation jusqu'à son éducation, en passant par sa scolarisation, cet enfant n'aura, dans sa collectivité, pour unique répondant ; que son père social dont le double statut de père adoptif et de père social n'est connu que par très peu de personnes. L'égoïsme est ici hors de propos, l'égoïsme aussi, de sorte que toute considération idéologique et éthique personnelle se noie dans la piscine du détergent communautaire qui se préoccupe uniquement de la perpétuation de la lignée. Ainsi, l'Individu n'est pas consistant dans l'inexorable lissage qui s'auto entretient d'office. C'est le monde des affects, dans l'imbrication du social, de l'émotionnel et du micro politique propulseur de dynamique sectorielle. Mais la posture éthique ne doit pas l'être, elle doit plutôt se soutenir, dans la pérennité solennelle dont le statut de mère demeure le porte-flambeau. Ce matriarcat, fût-il embryonnaire, semble ainsi être le moteur de la descendance constituée.

Dans une dynamique de discrimination positive selon le statut procréateur, donc, selon le genre autrement modulé, une indulgence bienveillante envers ces femmes éprouvées par la vie et qui aident leurs conjoints stériles à se pourvoir en enfants du couple, pour exister socialement, peut être envisagée. La constitution d'une descendance est ainsi une préoccupation unanimement partagée par les deux sexes, donc par la communauté, dans la préséance de l'être par l'avoir. Le prestige social du statut de père, arrimé à ses prérogatives fonctionnelles (droit présent d'attribution du nom, à moins de délégation ; perception d'un achèvement

social certain, comme le bananier rhizomateux ou rhizomorphe ; ...) domine ainsi toute enflure de l'ego qui se dilue ainsi dans la collectivité omnisciente, omnipotente et omniprésence, dans l'accaparement de l'individu.

Le Sud-Bénin s'émancipera alors, comme certaines parties du pays où l'enfant de la femme est simplement celui du couple, sans aucune fioriture (recherche tendancieuse d'une ressemblance physique au père, par exemple !) La possession par l'enfant du nom attribué prend d'emblée une dimension mystique importante. Retour manifeste en force du droit de la mère, comme le gynécée de la fleur ? Il demeure toujours important et vrai dans certaines cosmogonies sud-béninoises que tout ce dont on peut être sûr, c'est d'avoir une mère ! On ne s'y préoccupe pas d'une éventuelle paternité déficiente ou défaillante : né dans un couple, l'enfant est celui du couple, honni soit qui mal y pense ! Le droit de la mère prend d'emblée une saveur particulière: une dimension micropolitique exceptionnelle !

### **Conclusion**

Concept à connotations variées selon les cultures, l'infidélité extraconjugale, comme fait social, donc fait et élément de vie, est un important facteur de dynamique sociale au Sud-Bénin. La suprême valeur de la descendance au Sud-Bénin impose la pérennité du clan, à la satisfaction de quelque ego surdimensionné. L'importance ainsi accordée à l'enfant pousse l'homme stérile à taire son orgueil, à son corps défendant, pour que son épouse soit fécondée par un autre homme, dans un omertà fonctionnel et codifié. Cet accord tacite de la primauté du clan sur l'individu ; de la matriarche-mère comme centralité et source de continuité, donc, outil de lutte contre l'irréversibilité sociale, veut ainsi que l'enfant né dans le couple soit totalement l'enfant du couple (en forme et en modalités) et ne vive aucun ostracisme, aucune forclusion dans la dynamique communautaire. Il rend ainsi réversible une irréversibilité potentielle, faisant des communautés du Sud-Bénin des entités pronatalistes essentiellement modulables. Mais, au-delà de cet aspect trivial de la gestion falsifiable d'une fécondité préséante, c'est de la puissance de la mère dans ces communautés qu'il s'agit ici de souligner. Le droit de la mère dans et sur ces communautés prend une proportion

spécifique et montre en suffisance que, tout ce dont on peut y être sûr, c'est d'avoir une mère ! Un matriarcat, fût-il embryonnaire, est ainsi agissant comme élément de régulation fonctionnelle d'une arène proactive qui utilise l'humain pour le sociétal, dans l'expression du pouvoir fécondant.

Dans un cas comme dans l'autre (stérilité masculine à l'épreuve des faits par la femme fécondée hors du couple conjugal), l'infidélité extraconjugale est indiscutablement une stratégie de survie sociétale, une décision prise par un couple en situation contrainte pour assurer la pérennisation de son nom au sein de la communauté.

Même si on peut supputer que toutes les civilisations patriarcales furent précédées d'une période matriarcale, « l'existence initiale de la famille individuelle (et patriarcale) est le berceau de toute sociabilité » (L. Kovalesky, 1902, p. 6). A travers un matriarcat résistant, la collectivité Fon au Sud-Bénin règle ses problèmes intérieurs avec ses ressources endogènes, en utilisant l'humain pour l'humain, dans la gestion sociétale des irréversibilités.

En analysant les informations disponibles sur l'infidélité extraconjugale comme une arène d'expressions et de motivations plurielles au Sud-Bénin, cette étude a ainsi montré comment les irréversibilités sont virtuelles, juste apparentes avec des effets imprévisibles et incertains.

### **Références bibliographiques**

AFIFI Falato, WEINER Peter, 2001, *Identity Concerns Following a Severe Relational Transgression*, Journal of Social and Personal Relationships, Vol. 18, 2, p. 291-308.

BACHOFEN Jean-Jacques, 1903, *Le Droit de la Mère Dans l'Antiquité*, Paris, Bibliothèque Nationale de France.

BERELSON Jean, 1992, *Qualitative Methods in Social Sciences*, Glencoe, Sage Publications.

DALLAIRE Yvon, 2007, *L'Infidélité*, Montréal, Editions Jouvence.

DESVAUX Pierre, 2008, *Sur l'Infidélité*, Doctissimo.

GOHY Gilles, 2015, *Education et Gouvernance Politiques au Bénin du Danxomé à l'Ere Démocratique*, Paris, L'Harmattan.

GOHY Gilles, 2017, *Infidélité Conjugale au Sud-Bénin : Rejet de la Vertu ou Essoufflement de la Socialisation ?*, 6<sup>ème</sup> Colloque de l'UAC « Arts, Sciences et Technologies au service du développement socio-économique des Nations », Abomey-Calavi, Septembre 2017, 26 pages.

HOUNSOUNON-TOLIN Paulin, 2017, *Droits de l'homme et droits de la femme. Regard historique, philosophique et politique ou évidence d'une secondarité*, Paris, L'Harmattan (Collection Points de vue), 1<sup>ère</sup> édition.

JUILLERAT Bernard, 1986, *Les Enfants du Sang*, Montréal, Fondation de la Maison des sciences de l'homme.

KOVALESKY Lech, 1902, *Origines et Evolution de la Famille et de la Propriété*, Paris, Bibliothèque Nationale de France.

LANGIS Pierre, 2006, *Psychologie des relations humaines*, Montréal, Bayard.

Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité, 2005, *Code des Personnes et de la Famille*, (Loi N° 2002-07 du 24 Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille), Cotonou, Imprimerie COPEF, 2<sup>ème</sup> édition.

SWEDENBORD Emmanuel, 1855, *Les Délices de la sagesse sur l'Amour conjugal*. Paris. Traduction française.